



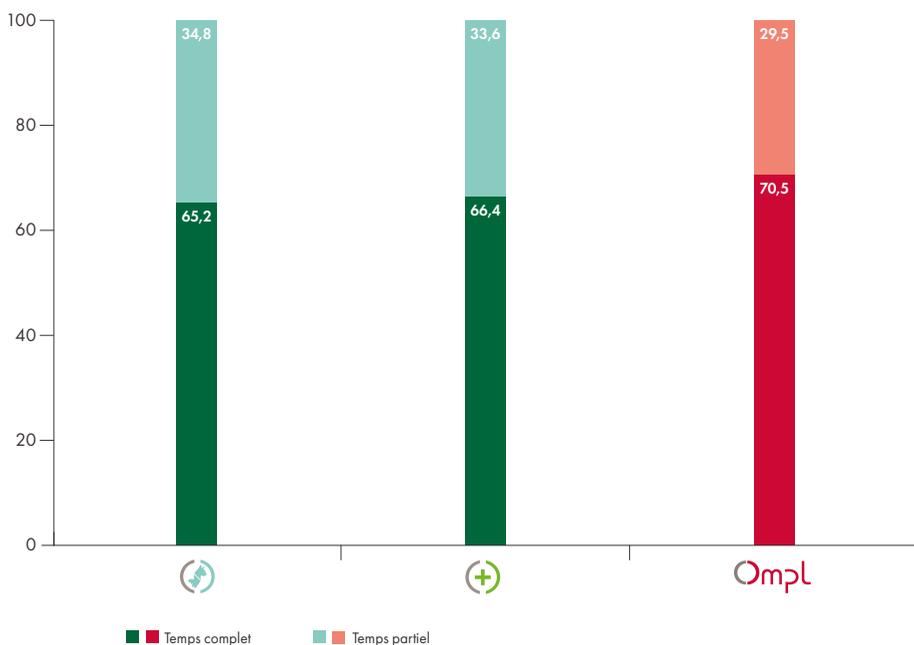
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART IMPORTANTE DE TEMPS COMPLET

Plus de la moitié des salariés de la branche (65,2 %) travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur santé

Branche professionnelle



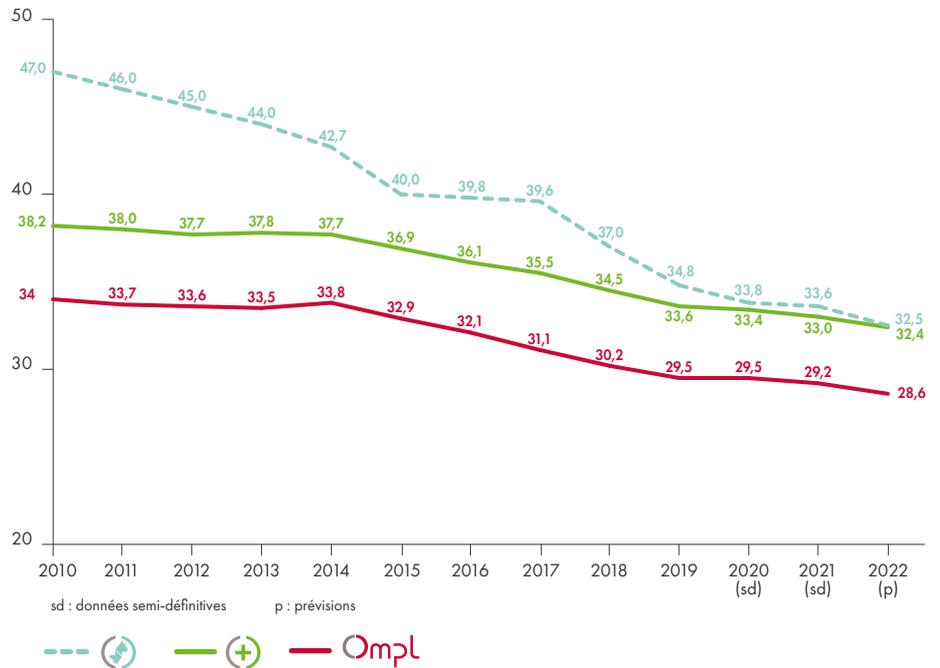
Cabinets et cliniques vétérinaires



REPLI DU TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2019. Il baisse de 12,2 points.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



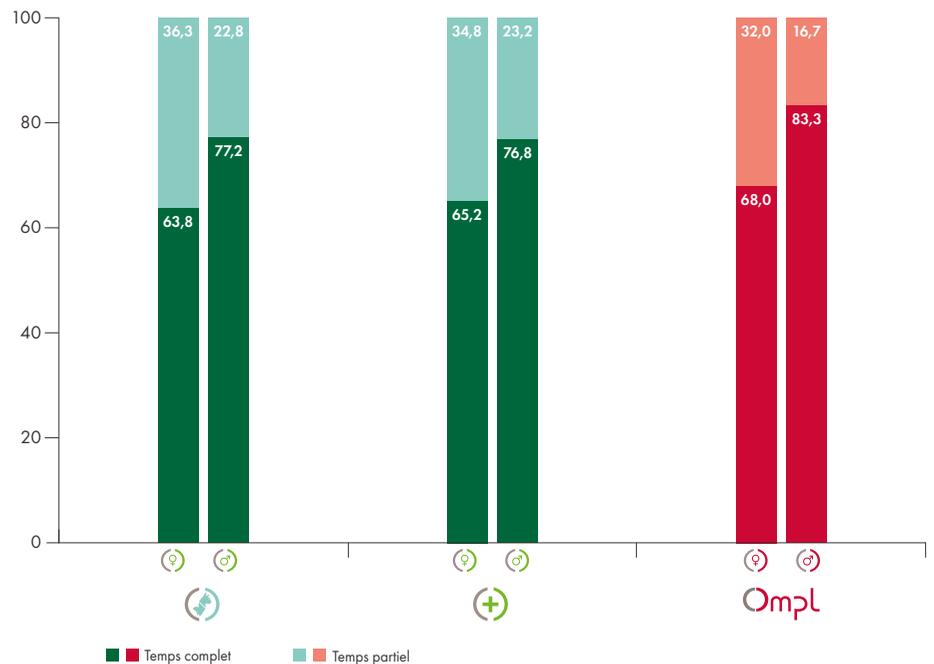
Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



FÉMINISATION DU TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 13,4 points).

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



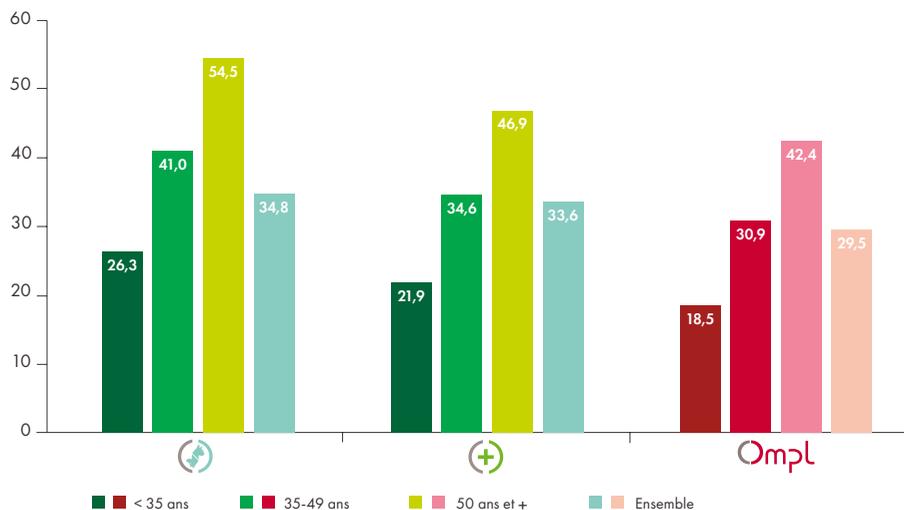
Source : Insee, DADS 2019.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus de la moitié des salariés de plus de 50 ans (54,5 %), un taux supérieur de 28,2 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (74,6 %).
- Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (29,6 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Personne	+	Ompl
Cadres	29,6	39,9	28,0
Professions intermédiaires	33,7	25,7	23,2
Employés	35,9	35,2	31,6
Ouvriers	74,6	56,6	56,7
Ensemble	34,8	33,6	29,5

Source: Insee, DADS 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre, elle est :

- maximale pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (40,3 %) ;
- minimale pour l'Île-de-France (28,3 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	40,3	4,7	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	37,5	3,4	34,2
Bretagne	30,4	2,5	30,6
Centre-Val de Loire	30,6	3,1	28,8
Corse	39,7	2,8	26,4
DOM	34,6	1,8	22,4
Grand Est	37,3	2,6	33,8
Hauts-de-France	37,1	3,3	33,0
Île-de-France	28,3	6,6	21,2
Normandie	30,0	3,5	30,7
Nouvelle-Aquitaine	35,1	3,9	29,2
Occitanie	37,4	3,5	32,7
Pays de la Loire	33,6	3,9	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37,2	4,0	31,3
Ensemble	34,8	33,6	29,5

Source : Insee, DADS 2019.